

APPEL A CANDIDATURES

Conseil d'Administration du Collège des Économistes de la Santé mandature 2024-2027

Le rôle du Conseil d'administration du CES (Collège des Économistes de la Santé) est d'initier et de mettre en œuvre les activités du CES dans le respect de ses missions de promotion de la recherche et de la formation en économie de la santé et également des règles déontologiques liées à son statut de société savante. Le CES est administré par un conseil d'administration (CA) composé au maximum de 18 membres dont au moins 12 membres individuels. Le CA se réunit entre quatre et six fois par an (à distance). La composition du CA pour la mandature actuelle figure sur le site du CES (<https://www.ces-asso.org/presentation/organisation>). Les membres du CA sont élus par l'Assemblée Générale pour une période de trois ans et sont rééligibles. Les 12 sièges de membres individuels sont attribués à la majorité relative des voix exprimées. Les sièges restants sont ouverts aux membres professionnels et aux membres individuels à la majorité relative des voix exprimées (art 5, statut du CES). La mandature du CA actuel s'achèvera en décembre 2023. Une nouvelle élection interviendra lors de l'Assemblée Générale du CES qui aura lieu **mercredi 13 décembre 2023 de 17h30 à 18h30 à Bordeaux** lors des 45^e Journées des Économistes de la Santé Français.

Comment candidater ?

Pour pouvoir candidater au CA du CES, il faut être membre du CES depuis au moins 3 ans, sans interruption (art 5, statut du CES). La vie et le rayonnement du CES reposent en grande partie sur l'engagement des membres du CA qui participent aux réunions du CA et à l'organisation des manifestations et activités du CES (conférences thématiques, JESF, formations organisées par le CES, blog...). Nous remercions ainsi les candidats de bien vouloir mentionner dans leur profession de foi comment ils souhaitent s'investir dans les activités du CES.

Si vous souhaitez rejoindre le CA du CES, vous pouvez adresser votre candidature à Géraldine RAGARU (ces@ces-asso.org), en ajoutant Florence JUSOT (Présidente du CES) en copie (florence.jusot@dauphine.psl.eu). Elle doit comporter le **CV (maximum 2 pages)** et la **profession de foi (maximum 2 pages)**.

Comment voter ?

Les membres individuels ou professionnels à jour de leur cotisation 2023 disposent d'un droit de vote. Les membres étudiants n'ont pas de droit de vote (art 3). Une procédure de vote en ligne sera mise en place à partir du 6 décembre 2023.

Calendrier

- Réception des candidatures : **au plus tard lundi 27 novembre 2023, 12h**
- Mise en ligne des candidatures (CV et professions de foi) : **à partir de mardi 28 novembre 2023**
- Vote en ligne : **mercredi 6 décembre 2023, 12h – mercredi 13 décembre, 12h**
- Résultats des élections : **mercredi 13 décembre (17h30 à 18h30)**